

REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS
DES RÉSIDENCES
POUR AÎNÉS



L'ADRESSE

LE JOURNAL DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES RÉSIDENCES POUR AÎNÉS



Pignon sur l'actualité

- Réjean Hébert devient le principal interlocuteur du RQRA dans le gouvernement Marois..... 1



Quartier bien-être

- La table des CHSLD du RQRA reprend du service.....4
- Les bienfaits de l'activité physique pour les aînés.....5



Zone gestion

- Les clauses d'exclusion pour cause d'acte criminel en assurance de dommages : une dure réalité juridique6
- Carmela Papa se joint à l'équipe de la permanence du RQRA.....8
- Le harcèlement psychologique au travail, ça se prévient!.....9



Voisinage

- Portrait d'un membre : le Saint-Guillaume... 10
- Le concours Étoile des aînés de Chartwell-Québec a fait vivre des émotions à 900 spectateurs ébahis!11
- La luciole, le fruit de plusieurs années de recherche et d'expérience 12



Coin Formarez

- Formarez offre des formations adaptées pour répondre aux besoins des résidences privées pour aînés..... 14

Réjean Hébert devient le principal interlocuteur du RQRA dans le gouvernement Marois

PAR DANIÈLE MARCHAND,
responsable des dossiers gouvernementaux

En annonçant, le 19 septembre dernier, la composition de son Cabinet ministériel, la nouvelle première ministre du Québec, Pauline Marois, nous apprenait que le médecin spécialisé en gériatrie, Réjean Hébert, devenait désormais l'interlocuteur privilégié du RQRA pour les principaux dossiers concernant ses membres. Élu député de la circonscription de Saint-François le 4 septembre, le D^r Hébert est, en effet, à la fois ministre de la Santé, des Services sociaux et des Aînés, en plus d'être le ministre responsable de la région de l'Estrie.

UN PROFIL EN DROITE LIGNE AVEC SES NOUVELLES FONCTIONS

Une carrière bien remplie de clinicien et de chercheur et les divers postes qu'il a occupés ont bien préparé l'ancien doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke à ce cumul de fonctions pour le moins exigeantes. Après avoir commencé sa carrière comme médecin de famille, Réjean Hébert est devenu, en 1988, l'un des tout premiers médecins gériatres au Québec et il a pratiqué durant plusieurs années auprès des personnes âgées, à l'Hôpital D'Youville de Sherbrooke. Il a fondé et dirigé successivement le Centre de recherche sur le vieillissement de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, puis le Réseau québécois de recherche sur le vieillissement. Ses travaux de recherche ont, notamment, mené à l'élaboration et à la mise en place du fameux SMAF (Système de mesure de l'autonomie fonctionnelle), l'outil d'évaluation de tous les intervenants du réseau pour mesurer les besoins des aînés et des personnes handicapées. (suite à la page 3)

L'équipe de rédaction



YVES DESJARDINS,
président-directeur général
RQRA



CAROLLE LABELLE,
Responsable de la qualité
des services en résidence
RQRA



DANIÈLE MARCHAND,
responsable des dossiers
gouvernementaux
RQRA



NATHALIE MONTREUIL,
Commission des normes du travail



DANIELLE LEMIEUX,
responsable des communications
RQRA



PIERRE GAUTHIER,
avocat, Cain Lamarre Casgrain Wells



PLUS DE TEMPS... POUR UN SERVICE DE QUALITÉ

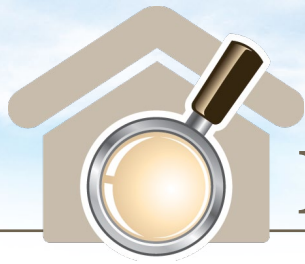
Vous aurez enfin tout le temps pour vous consacrer à votre mission principale. En devenant membre GESPRA, vous accédez à un programme d'approvisionnement complet, comprenant des ententes avantageuses et un soutien opérationnel hors pair. Et des économies, tout simplement!

- Alimentation
- Soins de santé
- Entretien ménager et de bâtiments
- Administration

GESPRA
SANS FRAIS: 1.877.992.8228
www.eGESPRA.ca

PRÉSENT PARTOUT AU QUÉBEC





Pignon sur l'actualité

Réjean Hébert devient le principal interlocuteur du RQRA dans le gouvernement Marois

(suite)

Le modèle de coordination des services issu du groupe de recherche PRISMA, qui s'implante dans toutes les régions du Québec pour améliorer l'efficacité du système de santé tout en prévenant la perte d'autonomie des aînés, est aussi attribuable aux travaux de Réjean Hébert. Il a d'ailleurs mené plusieurs études visant à mesurer l'efficacité des programmes de prévention, de réadaptation ou de compensation de la perte d'autonomie.

UNE VISION CONVERGENTE

Les intentions exprimées par le D^r Hébert, son profil et ses expériences antérieures laissent donc présager un virage des politiques du MSSS vers la médecine familiale, la prévention et la promotion de saines habitudes de vie ainsi que vers les aînés. Le RQRA y voit une occasion d'établir des relations sur de nouvelles bases et accueille favorablement aussi bien ce désir du nouveau ministre de donner priorité à des actions à l'extérieur des hôpitaux que la nouvelle structure qu'il s'est donnée pour agir.

Le fait qu'il ait co-présidé en 2007 la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés organisée par l'ex-ministre responsable des aînés, Marguerite Blais, permet aussi de présumer qu'il a bien pris le pouls des besoins des aînés. On sait qu'il souhaite, notamment, doter le Québec d'une véritable politique de soutien à domicile et mettre en place une assurance autonomie visant à augmenter et à améliorer les soins et les services aux aînés en perte d'autonomie, tout en simplifiant l'accès à leur financement. Avant l'élection, le D^r Hébert a d'ailleurs contacté le PDG du RQRA, Yves Desjardins, après avoir été informé de la solution novatrice à laquelle travaille actuellement le Regroupement et qui permettrait aux aînés de choisir l'endroit où ils souhaitent vivre. Le principe sur lequel repose le modèle que veut proposer le RQRA est le même que celui de l'assurance autonomie que le nouveau ministre veut instaurer.

Durant la période électorale, le Parti Québécois a répondu à l'une des questions que nous avons soumises à chaque parti politique en ce sens qu'il comptait, notamment, réviser globalement l'offre de soins aux personnes âgées et évaluer la possibilité d'adopter des mesures pour corriger les iniquités dans les ententes contractuelles entre le privé et le secteur public pour l'octroi des services. Le RQRA compte, de toute façon, rappeler ses priorités au nouveau ministre de la Santé et des Aînés et souhaite pouvoir l'accueillir dès novembre, durant son congrès annuel, pour qu'il puisse faire connaissance avec les membres.



D^r Réjean Hébert, ministre de la Santé, des Services sociaux et des Aînés, accompagné de la première ministre, M^{me} Pauline Marois.



Quartier bien-être

La table des CHSLD du RQRA reprend du service

PAR DANIELLE MARCHAND,

responsable des dossiers gouvernementaux

ET CAROLLE LABELLE,

responsable de la qualité des services en résidences

Le 28 août dernier marquait en quelque sorte la « rentrée » de la Table des CHSLD membres du RQRA, lesquels ne s'étaient pas réunis depuis plusieurs mois, attendant l'arrivée de la nouvelle responsable de la qualité des services du Regroupement. Carolle Labelle animait donc sa toute première réunion de la table et y avait invité, outre les représentants des CHSLD du Regroupement, le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services de Laval, Michel Coutu. Le PDG du RQRA, Yves Desjardins, et la responsable des dossiers gouvernementaux, Danièle Marchand y participaient également.

DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE LOURDS ET DISCORDANTS

L'obligation d'agrément à laquelle doivent se soumettre les CHSLD a de nouveau fait l'objet de nombreux échanges et commentaires des participants. Même si tous n'en sont pas au même point du processus, ils sont unanimes à déplorer sa lourdeur administrative, au point où certains remettent une fois de plus en question la pertinence de détenir un permis de CHSLD. Les quelques représentants de CHSLD qui ont été agréés sont, bien sûr, très fiers d'avoir obtenu leur agrément et sont conscients de l'impact très positif de la démarche. Mais tous déplorent le temps, l'énergie et les ressources, tant humaines que financières, que cette obligation requiert.

Ce poids leur pèse d'autant plus qu'à l'instar de tous les établissements publics, les CHSLD membres du Regroupement reçoivent aussi les visites d'appréciation de la qualité des services du MSSS. En plus, ceux qui ont une double vocation (RI et CHSLD ou résidence et CHSLD, par exemple) doivent se soumettre aux normes et exigences parfois contradictoires de l'ensemble des processus d'évaluation de la qualité prévus par la loi.

Les participants souhaitent que ces processus et leur lot d'exigences respectives soient harmonisés et que les instances concernées fassent en sorte que leurs fréquences concordent.

PRÊTRES, MÉDECINS ET COMMISSAIRES AUX PLAINTES RECHERCHÉS

L'autre grand sujet de discussion a été la difficulté de recruter et de retenir plusieurs types de spécialistes et de professionnels dont les services sont indispensables en CHSLD, notamment les prêtres et les médecins. Carolle Labelle a déjà établi un premier contact à ce sujet avec le diocèse de Montréal et entreprendra des démarches auprès du Collège des médecins. On suggère aussi que chaque CHSLD s'adresse à la Direction régionale de médecine générale (DRMG) de l'agence de son territoire. En plus, comme il y a une grande disparité entre les services obtenus des différents CSSS, d'une région à une autre, les participants ont demandé que le RQRA les aide à constituer une banque d'autres professionnels dont les services sont aussi requis, à l'occasion, en CHSLD.

La présentation d'une offre de service par Michel Coutu visait à répondre à un autre objet de préoccupation fréquent des membres CHSLD du RQRA, soit la recherche de commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services. En avril dernier, une démarche avait aussi été faite en ce sens auprès du Regroupement des commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services. Les coordonnées et CV des commissaires locaux qui nous ont offert leurs services en réponse à cette demande, incluant ceux de M. Coutu, seront accessibles dès octobre sur la section de notre site Web réservée aux membres CHSLD.

La prochaine rencontre de la Table aura lieu au début de 2013. À la suggestion de certains participants, on y présentera, notamment, la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, qui est entrée en vigueur le 20 septembre dernier.



Les bienfaits de l'activité physique pour les aînés

PAR LISE FAFARD,
coordonnatrice de stages en kinésiologie,
Université de Sherbrooke

Comme le résume très bien l'article de l'agence de la santé publique du Canada, les bienfaits de l'activité physique pour les aînés sont nombreux : améliorer l'équilibre, réduire le nombre de chutes et de blessures, contribuer à prolonger l'autonomie.

Consulter l'article : www.phac-aspc.gc.ca

Le kinésologue est un professionnel de la santé qui se spécialise en activité physique, qui utilise le mouvement à des fins de prévention, de traitement et de performance tel qu'il est défini par la Fédération des kinésologues du Québec.

Les stagiaires en kinésiologie de l'Université de Sherbrooke sont une opportunité de découvrir ce que cette ressource spécialisée peut apporter aux résidents ainsi qu'aux employés des résidences pour aînés.

Les étudiants offrent un accompagnement quotidien puisqu'ils travaillent à temps complet pour une durée de 12 à 15 semaines afin d'accomplir les mandats et les tâches que les employeurs déterminent en fonction de leurs besoins.

LE STAGIAIRE INNOVE EN RÉALISANT :

- Des conférences actives sur les maladies chroniques et l'activité physique, la mémoire et l'équilibre
- Des ateliers d'initiation au Tai Chi et des cours sur la prévention des chutes
- Des activités pour animer et stimuler les personnes atteintes d'Alzheimer
- Des ateliers de cuisine et un club de marche
- Un suivi de la formation PDSB pour les employés
- Un accompagnement pour l'intégration de saines habitudes de vie auprès des employés de la résidence

Pour en savoir plus, communiquez avec Lise Fafard, coordonnatrice des stages en kinésiologie au 819 821-8000, poste 62775 ou Lise.Fafard@USherbrooke.ca.

De plus, nous serons présents au congrès du RQRA, et il nous fera plaisir de vous y rencontrer.

Logiciel de gestion immobilière Résidences pour personnes âgées



suite
primmo[®]
PERSONNES ÂGÉES

La suite primmo est un logiciel de pointe
de gestion de baux, intégré à la comptabilité :

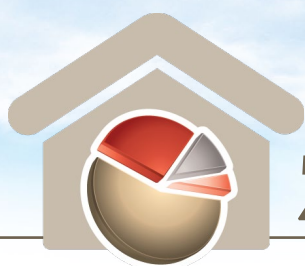
- flexible et convivial
- suivi complet par locataire :
 - crédit d'impôt pour maintien à domicile
 - correspondance familiale et médicale
 - classification des locataires
 - renouvellement de bail et indexation du loyer, etc.
- modulaire par l'ajout de blocs de gestion, comme :
 - soins et rendez-vous
 - appels de service, etc.
- multi-immeubles, multi-compagnies, multi-usagers
- suivi en ligne et formation des usagers.

Des solutions logicielles pour maximiser la gestion
des multiples facettes de votre parc immobilier.

HOPEM

www.hopem.com · 1800-363-9049





Zone gestion

Les clauses d'exclusion pour cause d'acte criminel en assurance de dommages : une dure réalité juridique

PAR M^E PIERRE GAUTHIER,
avocat, Cain Lamarre Casgrain Wells

Depuis toujours, les comportements à la base de l'acte criminel sont hautement répréhensibles, et les conséquences sont importantes pour les victimes, tant sur le plan humain que sur le plan matériel. Mais les conséquences peuvent aussi être graves pour les propriétaires de résidences qui embaucheraient un employé ayant enfreint la loi ou qui auraient eux-mêmes enfreint la loi.

Les assureurs de dommages ont voulu, avec raison, ne pas se porter garants des conséquences des gestes dommageables les plus répréhensibles résultant de la perpétration d'actes criminels.

L'acte intentionnel et l'exclusion résultant de l'acte criminel sont souvent invoqués indistinctement, malgré le fait qu'ils répondent à des critères juridiques bien différents. Les exclusions de risques par l'assureur, dont l'exclusion résultant de l'acte criminel, sont par ailleurs spécifiquement réglementées par le législateur.

En adoptant l'article 2402 C.c.Q., le législateur permet à l'assureur d'exclure sa responsabilité dans le cas de la violation de la loi lorsqu'il s'agit d'un acte criminel. Cette disposition s'applique en matière d'assurance terrestre, tant aux assurances de dommages qu'aux assurances de personnes.

Tout comme les autres types d'exclusions rencontrées dans les contrats

Chez **calderon** nous avons une variété d'article en inventaire

- Drap, taie d'oreiller
- Serviette, débarbouillette
- Oreiller
- Couverture
- Couvre matelas (régulier et anti-punaise)
- Jaquette
- Piqué
- Bavette imperméable pour adulte
- Rideau de douche
- Tablier de cuisine
- Linge à vaisselle
- Sac de lavage (couleur varié)
- Et plus encore...

Chez **calderon** nous savons que vous désirez rendre le séjour de vos patients et résidents confortable. En vous fournissant les meilleurs produits de literie et de bain, nous vous aidons à créer une ambiance apaisante pour vos patients et résidents tout en améliorant le retour sur votre investissement.

Appréciez la différence




calderontextiles

9300 Langelier, Montreal, Qc H1P2E1
Tel.: 514.955.6127 Fax.: 514.955.4616
Toll Free: 877.979.6127
www.calderontextiles.ca



d'assurance, l'exclusion qui concerne les actes criminels est justifiée par le principe de la mutualité. En effet, les clauses d'exclusion de risques sont légitimes et, en principe, légales, puisqu'elles permettent à l'assureur d'éviter les risques illimités qui se révèlent coûteux pour la mutualité.

Les conséquences des actes criminels ne devraient pas être assumées par l'assureur et, par le fait même, par l'ensemble des assurés. En outre, la réprobation sociale attachée à l'acte criminel est si importante qu'on voit mal comment il pourrait être juste d'indemniser l'auteur d'un tel acte qui a subi ou causé un dommage en commettant son crime.

Dans le cas où un employeur verrait sa police d'assurance annulée, les conséquences pourraient être désastreuses et aller jusqu'à mettre en péril la solvabilité de sa résidence, surtout si la réclamation est élevée. Il est fortement recommandé de faire enquête et de vérifier les antécédents judiciaires de tous les employés, de lire attentivement le contrat d'assurance qui nous lie et de vérifier avec le courtier si, en cas d'infraction, le type de crime commis fait l'objet d'une exclusion. Les exclusions peuvent être mentionnées dans votre police, mais elles ne le sont pas toujours. Vous trouverez, dans le tableau qui suit, une liste d'infractions qui devraient faire l'objet d'une attention particulière de votre part.

Types de crimes à vérifier avec l'assureur

INFRACTIONS PUNISSABLES DE PEINES MOINS SÉVÈRES

- Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur, bateau ou aéronef
- Fraude d'une valeur de 5 000 \$ ou moins
- Habiter une maison de débauche ou, en qualité de propriétaire, locateur, occupant, locataire ou agent, permettre qu'un local soit employé aux fins de maison de débauche
- Introduction par effraction autre que dans une maison d'habitation
- Méfait
- Possession de biens criminellement obtenus dont la valeur est de 5 000 \$ ou moins
- Possession de drogue
- Production ou distribution de pornographie juvénile
- Usage négligent d'une arme à feu
- Voies de fait
- Vol d'un bien d'une valeur de 5 000 \$ ou moins

INFRACTIONS PUNISSABLES DE PEINES PLUS SÉVÈRES

- Agression sexuelle
- Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur, bateau ou aéronef causant des lésions corporelles ou la mort
- Fraude d'une valeur de plus de 5 000 \$
- Incendie criminel
- Infraction au profit d'une organisation criminelle
- Introduction par effraction dans une maison d'habitation
- Possession de biens criminellement obtenus (valeur de plus de 5 000 \$)
- Production de drogue
- Tenir une maison de débauche
- Tenir une maison de jeu ou de pari
- Voies de fait graves
- Vol d'un bien d'une valeur de plus de 5 000 \$
- Usage d'explosifs
- Vol qualifié

L'EXPERT PLUS VOUS EN OFFRE PLUS!

- Contrats de services;
- Achat, location et financement d'équipements de chauffage à gaz naturel;
- Unités de toit;
- Nettoyage de conduits;
- Service d'urgence 24 heures - 7 jours.



GAZMETROPLUS.COM
1 866 641-PLUS



Carmela Papa se joint à l'équipe de la permanence du RQRA

PAR DANIELLE LEMIEUX,
responsable des communications

Carmela Papa est née à Montréal d'une famille italienne qui réside au Canada depuis trois générations. Dès son plus jeune âge, elle est fascinée de voir sa mère et sa grand-mère cuisiner les repas familiaux avec beaucoup d'amour et de patience. Sa passion pour la cuisine lui est venue des sentiments de bien-être, de sécurité et d'amour suscités par le parfum de la cuisine italienne de son enfance. C'est ainsi qu'elle deviendra chef professionnel de cuisine française et, il va sans dire, italienne.

Après plusieurs années d'études aux universités McGill et Concordia, à l'école des Arts du Centre Banff, à ITHQ et au Centre de technologies Riverside Cuisine, puis de formation spécialisée aux États-Unis, M^{me} Papa devient professeur culinaire à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, à Montréal, et chef exécutif du restaurant Gourmet et Traiteur, en Floride, dont elle a été la propriétaire pendant huit ans.

Au terme de plus de 25 années d'expérience en services alimentaires professionnels, elle a entrepris un cheminement qui l'a amenée à œuvrer pendant huit ans, au Canada et aux États-Unis, comme chef exécutif corporatif de Holiday Retirement Corporation, propriétaires de près de 400 résidences à travers le monde. Au cours des six dernières années, elle a été directrice nationale des services alimentaires pour les Résidences Allégo membres du Groupe Maestro. Elle y était responsable du service alimentaire corporatif, des fournisseurs nationaux et du développement de normes et politiques corporatives.



CARMELA PAPA,
gestionnaire des ententes
de partenariat, RQRA

Durant toutes ces années, Carmela Papa a contribué à la rédaction de plusieurs articles sur l'alimentation dans les résidences, entre autres dans le magazine Brigade et la revue La Note et elle a accordé une entrevue radiophonique à l'Association québécoise de gérontologie sur le thème de l'âgisme.

Aujourd'hui, c'est avec fierté qu'elle occupe son nouveau poste de gestionnaire des ententes de partenariat au RQRA. Responsable des ententes et des relations avec les fournisseurs, elle s'assure de sélectionner les fournisseurs qui offrent le meilleur service à la clientèle de même que des produits de qualité au meilleur prix et de négocier des offres avantageuses pour tous les membres. Dans un marché où la gamme de services et de produits augmente au rythme des besoins et des demandes des résidences, M^{me} Papa s'affaire à planifier des expositions pour que les fournisseurs puissent y présenter leurs offres. Elle est également responsable d'obtenir les commandites nécessaires au bon déroulement de nos activités, en l'occurrence le golf et le congrès ainsi que la publicité pour le Journal L'Adresse. Parmi les prochains défis qu'elle aura à relever, notons la mise en place d'une corporation de services pour les membres du RQRA.

Carmela Papa est la bienvenue au Regroupement québécois des résidences pour aînés, qui apprécie déjà son professionnalisme et son dynamisme.

NOUVEAUTÉ
DISPONIBLE EN SEPTEMBRE 2012

100% Blé entier
Blanc
Multigrain

Gadoua MD®
DEPUIS · SINCE 1911
Pain de ménage
HOMESTYLE BREAD

MO/MD Boulangerie Gadoua Ltée, 150, boul. Industriel, Napierville (Québec) J0J 1L0, Titulaire des marques déposées/ Marques de commerce ©2012.



Le harcèlement psychologique au travail, ça se prévient !

PAR NATHALIE MONTREUIL,
Commission des normes du travail

CE QUI CONSTITUE DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Le harcèlement psychologique au travail est une conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles ou des gestes répétés qui :

- sont hostiles ou non désirés;
- portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié;
- rendent le milieu de travail néfaste.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle produit un effet nocif continu pour le salarié.

L'EMPLOYEUR PEUT ET DOIT AGIR

Selon la Loi sur les normes du travail, l'employeur a l'obligation de fournir un lieu de travail sans harcèlement psychologique. Il doit prévenir toute situation de harcèlement psychologique par des moyens raisonnables.

Les sondages indiquent que près de la moitié des petites entreprises n'ont pas encore pris de moyens pour prévenir le harcèlement psychologique au travail.

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Il est important de savoir que bien des situations délicates peuvent être évitées par la mise en place de moyens préventifs. Ces moyens peuvent être des mesures préventives toutes simples, comme un engagement écrit sous forme de politique ou une déclaration d'entreprise.

POUR VOUS AIDER À METTRE EN PLACE DES MOYENS PRÉVENTIFS

La Commission des normes du travail a produit des capsules vidéo informatives sur le harcèlement psychologique au travail. Ces capsules illustrent des situations de vie au travail très concrètes. Elles présentent, à l'aide de scénarios percutants, des situations aidant la clientèle à mieux comprendre ce qui constitue ou non du harcèlement psychologique au travail. Par ailleurs, elles mettent l'accent sur la prévention, notamment sur l'importance de la responsabilité de l'employeur en matière de prévention, de son intervention en cas de situation problématique et sur son droit de gérance. Ainsi, les employeurs pourront, grâce au contenu de ces capsules, en apprendre davantage sur les meilleures façons d'intervenir en cas de conflit.

Ces capsules font partie d'une trousse d'information comprenant plusieurs outils que vous pouvez télécharger au www.cnt.gouv.qc.ca/hp. Les outils qui sont mis à votre disposition vous aideront à adopter et à mettre en place des moyens préventifs avec vos employés.

À retenir

Toute entreprise qui met en place des moyens préventifs pour prévenir le harcèlement fait des gains, tels que la réduction de l'absentéisme, un recrutement plus facile, le maintien de l'intérêt et de la motivation ainsi qu'une meilleure productivité.

Par ailleurs, pour toute question sur les normes du travail ou sur les recours prévus par la loi, vous pouvez vous adresser au Service des renseignements de la Commission des normes du travail.

- Région de Montréal : 514 873-7061
- Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 265-1414

LES NORMES DU TRAVAIL

Mieux les comprendre
pour mieux s'entendre

www.cnt.gouv.qc.ca
Abonnez-vous en ligne à notre liste d'envoi.

Commission
des normes
du travail

Québec



Voisinage

Portrait d'un membre : le Saint-Guillaume

PAR YVES DESJARDINS,
président-directeur général

Situé dans un endroit paisible du secteur ouest de Saint-Georges de Beauce, le Saint-Guillaume existe depuis 1988. Il comporte 180 unités pour résidents autonomes et semi-autonomes. Initialement le Logidor puis le Gœrgesdor, ce complexe résidentiel fait peau neuve en 2009 et se nomme dorénavant le Saint-Guillaume. Son propriétaire, Serge Poulin, l'a rebaptisé en mémoire de son fils Guillaume, qui a perdu la vie à l'âge de 7 ans dans un accident de la route.

INVESTISSEMENT DE HUIT MILLIONS DE DOLLARS EN 2012

Cette année, on a ajouté à ce complexe une nouvelle aile de 50 unités. Nommée «La Maisonnée», cette nouvelle section de 50 unités a été spécialement aménagée pour les aînés qui requièrent plus de soins ou qui présentent des déficits cognitifs. «Ça me brisait le cœur que des couples soient séparés à cause d'une perte d'autonomie d'un des conjoints», affirme M. Poulin. «Dorénavant, ils pourront demeurer chez nous malgré des états de santé différents.»

La Maisonnée est une unité spécialisée qui comporte notamment un endroit dédié aux soins des personnes nommé le «coin coquetterie», muni d'équipements d'hygiène sophistiqués. Le Saint-Guillaume innove également en proposant une salle de stimulation sensorielle destinée aux personnes souffrant de troubles cognitifs. À la manière des salles Snoezelen, la salle appelée «le sixième sens» fera vivre aux résidents des expériences relaxantes et stimulantes. «Nous sommes très fiers de pouvoir offrir cette activité à nos résidents», souligne la directrice adjointe, Dany Vachon. Les 45 personnes qui composent l'équipe du Saint-Guillaume soutiennent M. Poulin et M^{me} Vachon pour offrir un milieu de vie exceptionnel et des services de haute qualité.





Le concours Étoile des aînés de Chartwell-Québec a fait vivre des émotions à 900 spectateurs ébahis !

PAR DANIELLE LEMIEUX,
responsable des communications

Le concours de chant et de musique Étoile des aînés, organisé par Chartwell Senior Housing REIT, était présenté au Cégep André-Laurendeau, à Montréal le 26 septembre dernier. 10 finalistes ayant remporté la compétition dans leurs régions respectives se sont disputés le premier prix. C'est Lucile P. Graveline de Granby qui a gagné la troisième édition de la finale québécoise et qui représentera le Québec en novembre prochain lors de la finale nationale. Son interprétation de la chanson "O Mio Babbino Caro" a séduit un jury composé du chef d'orchestre Stéphane Laforest, de la comédienne-animatrice-chanteuse France Castel et de l'animateur Serge Laprade. « M^{me} Graveline nous a impressionnés par la complexité de sa prestation, sa justesse et une interprétation magistrale », précise Stéphane Laforest.

Le concours Étoile des aînés est organisé chaque année par les gestionnaires des résidences Chartwell. Bravo à Chartwell pour cette belle initiative qui, depuis la première édition en 2010, a permis à 850 personnes de 65 ans et plus du Québec d'y dévoiler leurs dons pour le chant ou la musique, et ainsi de réaliser un rêve.



CONGRÈS ANNUEL
DU RQRA
DU 6 AU 8 NOVEMBRE 2012
AU HILTON QUÉBEC

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT

REGROUPEMENT
QUÉBÉCOIS
DES RÉSIDENCES
POUR AÎNÉS



INSCRIPTION »

PROGRAMME »

La luciole, le fruit de plusieurs années de recherche et d'expérience

PAR DANIELLE LEMIEUX,
responsable des communications

Le 23 août dernier, l'équipe de passionnés des résidences Le Faubourg, L'Angélus, Fleur de Lys et L'Archange, Julie Houde, Alexandre Bourgeois et Anne-Marie Pigeon, ouvrait une troisième résidence à Laval. La Luciole offre un milieu chaleureux, familial et rassurant aux personnes présentant des problèmes tant au niveau cognitif que physique. Chacun des quatre étages de la résidence accueille une clientèle différente afin de répondre à la mission de la Luciole. Celle-ci consiste à offrir des lieux physiques étudiés et adaptés aux besoins spécifiques des résidents de même qu'un personnel qualifié, doté des qualités et aptitudes requises pour répondre aux attentes des résidents et de la famille, qui demeure très impliquée dans la vie du résident. Le résident bénéficie de cette approche globale qui privilégie l'importance de son potentiel plutôt que de ses pertes. Il est, ainsi, encouragé à utiliser ses capacités et à demeurer actif notamment par des activités thérapeutiques et ludiques.

Le RQRA souhaite beaucoup de succès et longue vie à La Luciole !



Verticalisateur SARA STEDY

Encourage le soutien, la mobilité et l'autonomie.
Aide le transfert avec un seul soignant
Minimise les risques de blessures.
Permet la toilette au lavabo aisément

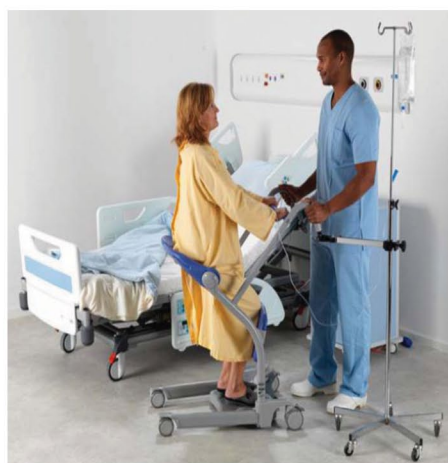
Contactez-nous dès maintenant !

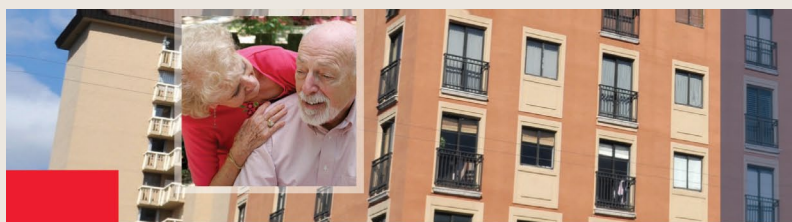
Tél. : 1-800-665-4831 X 604

Télec. : 1-800-309-1116

Courriel : info@arjo.ca Visitez: www.arjohuntleigh.com

ARJOHUNTLEIGH
GETINGE GROUP





SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

BÂTIR DES SOLUTIONS DE LOGEMENT ABORDABLE

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) vous offre un éventail des plus complets de renseignements, d'outils et de ressources pour vous aider à réaliser vos projets d'agrandissement ou de construction de logements à prix abordables pour personnes âgées.

Programme d'aide financière :

- Jusqu'à 20 000 \$, dont une subvention pouvant atteindre 10 000 \$, pour les premières étapes de l'élaboration de projets ;
- Jusqu'à 100 000 \$ en prêt sans intérêt pour mener votre projet à l'étape du financement.

Assouplissements aux règles de l'assurance prêt hypothécaire tel que :

- La possibilité de financer jusqu'à 95 % de la valeur d'un projet locatif.

Pour en savoir plus, visitez le kiosque de la SCHL les 6, 7 et 8 novembre au congrès 2012 du RQRA.

Pour savoir comment la SCHL peut vous aider à réaliser vos projets, communiquez avec :

Patrice Tardif	514 283-2097	patardif@schl.ca
Ginette Lacroix	514 283-0259	glacroix@schl.ca
Albano Gidaro	514 283-3287	agidaro@schl.ca

ou visitez-nous à l'adresse :
www.schl.ca/logementabordable

Canada



La passion de construire



**Ce qui nous distingue des autres:
La coordination et la rigueur**



RÉSIDENCE LA LUCIOLE
résidence pour personnes âgées

« EMD Construction forme vraiment une équipe dynamique, professionnelle, positive et créative avec laquelle, en prime, il est agréable de travailler. »

Julie Houde



emdconstruction.com

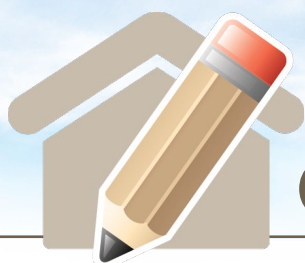
EMD CONSTRUCTION

465, rue Bibeau, bureau 600
Saint-Eustache, QC
J7R 0C8

T : 450-419-4905

F : 450-419-4945

info@emdconstruction.com



Coin Formarez

Formarez offre des formations adaptées pour répondre aux besoins des résidences privées pour aînés.

PAR CÉLINE GERMAIN,

Conseillère à la formation et responsable des programmes



FORMATION INFIRMIÈRES AUXILIAIRES RESPONSABLE DES SOINS

(VOLET 2)

En collaboration avec le Cégep Marie-Victorin

Les aspects légaux et les compétences professionnelles de l'infirmière auxiliaire*

Contenu de la formation :

- L'infirmière auxiliaire en résidence privée et la loi 90;
- les notes d'évolution et la tenue du dossier clinique du résident;
- le champ de pratique et les critères de compétence de l'infirmière auxiliaire.

** Cette formation est reconnue par l'OIIAQ.*

Ces formations d'une journée sont disponibles dans votre région

Minimum de 8 participants requis à la formation

Régions : Laval, Trois-Rivières et Québec

FORMATION PERSONNEL SOIGNANT

En collaboration avec La Société des soins palliatifs à Domicile du Grand Montréal

Répondre aux besoins des personnes âgées en fin de vie et de leurs proches

Contenu de la formation :

- Les défis et les besoins en fin de vie;
- Le contrôle de la douleur;
- Les soins d'hygiène et de confort;
- Le cheminement vers la mort et les besoins des proches.

** Guide disponible séparément*

Ces formations d'une journée sont disponibles dans votre région

Minimum de 8 participants requis à la formation

Régions : Chicoutimi et Rivière-du-Loup



INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Dès qu'un groupe est complet nous communiquerons avec vous pour vous proposer une date de formation.

Communiquez avec Formarez pour plus d'informations :

info@formarez.com

514-526-3777 poste 243 • Sans frais 1-888-440-3777





NAUD ARSENEAULT
EXPERTS CONSEILS

À votre service!



Améliorez rapidement votre rentabilité,
la qualité de vie de vos résidents et
le milieu de travail de vos employés.

Nous sommes les **spécialistes en création de milieu de vie** (gestionnaires de résidences, de R.I. et de CHSLD et professionnels de la santé et de la gestion).

Découvrez les avantages à prendre le **virage vers la clientèle en perte d'autonomie**. Profitez de nos **solutions clés en main** et adaptées à vos besoins :

- Étude de marché;
- Planification des équipements;
- Recherche de financement;
- Mise en marché;
- Évaluation des plans et devis;
- Démarrage des opérations
- Supervision;
- Conseils en achat ou vente de résidence

Votre projet pourrait être admissible à une aide financière.



**Ensemble, bâtissons
l'avenir de nos aînés!**

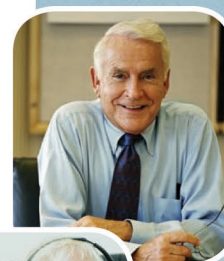
Offre spéciale pour les membres du RQRA!
Obtenez 20 % de rabais sur l'ensemble de nos services.

www.naudarseneault.com

Téléphone : 418.628.6546 • Sans-frais : 1.877.318.6546

LE GROUPE LYRAS

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES
CABINET DE SERVICES FINANCIERS



SÉRÉNITÉ OR

LE PROGRAMME D'ASSURANCE EXCLUSIF AUX MEMBRES DE L'ARCPQ

**LES RÉSIDENCES DE PERSONNES ÂGÉES :
NOTRE SPÉCIALITÉ**

**NOUVEAU PROGRAMME AMÉLIORÉ
NOUVELLES COUVERTURES**

**VENEZ NOUS RENCONTRER AU CONGRÈS
KIOSQUE # 2**

1 866 679-7222
WWW.GROUPELYRAS.CA

Service
d'urgence
24/7

Fournisseur du programme d'assurance
du Regroupement québécois des résidences pour aînés.

LE GROUPE LYRAS EST L'UN DES PLUS IMPORTANTS
COURTIERS D'ASSURANCE DU QUÉBEC

L'OSTÉOPOROSE

Une femme sur trois et un homme sur cinq subiront une fracture ostéoporotique au cours de leur vie.

QU'EST-CE QUE L'OSTÉOPOROSE?

L'ostéoporose se caractérise par une **perte excessive de masse osseuse**, qui fragilise la structure de l'os (matrice osseuse). Elle ne s'accompagne d'aucun symptôme et s'installe graduellement, en général **après 50 ans pour les femmes et après 60 ans pour les hommes**.

Nos os se régénèrent constamment suivant des cycles où alternent **destruction et formation de tissu osseux**. Ce processus, appelé **remodelage osseux**, devient toutefois moins efficace avec l'âge.

La perte de masse osseuse est donc un phénomène naturel lié au vieillissement, qui provoque une perte de densité minérale osseuse (DMO) de 0,5 % par année. Dans les cas d'ostéoporose, cependant, elle s'avère excessive.

LES FACTEURS DE RISQUE DE L'OSTÉOPOROSE

Plusieurs facteurs influencent le développement de l'ostéoporose. Certains échappent à notre contrôle ou difficilement modifiables. Par exemple, le **bagage génétique**, le **vieillessement**, la **ménopause** (la baisse du taux d'oestrogènes) et certaines **maladies** (maladies coeliaque et de Crohn, hyperthyroïdie, polyarthrite rhumatoïde) et certains **médicaments** (notamment les corticostéroïdes).

D'autres facteurs de risque relèvent cependant de notre mode de vie, particulièrement la **sédentarité**, un **manque de calcium et/ou de vitamine D** ainsi que le **tabagisme** et la **consommation excessive d'alcool**.

LE DIAGNOSTIC D'OSTÉOPOROSE

Le diagnostic d'ostéoporose repose principalement sur un examen médical, le test d'**ostéodensitométrie**, qui mesure la **densité minérale osseuse** à différents points du squelette.

On le conseille aux personnes de **65 ans et plus** de même qu'à celles de **50 à 64 ans** qui présentent l'un des facteurs suivants :

- plusieurs facteurs de risque d'ostéoporose;
- signes de fracture des vertèbres (taille diminuée, dos voûté);
- fracture suivant une chute banale après 40 ans.

LA PRÉVENTION DES FRACTURES

La prise en charge de l'ostéoporose s'inscrit dans une **stratégie de prévention des fractures**. Avant de décider des mesures à prendre, le médecin doit donc évaluer le **risque de fracture** chez son patient. Pour ce faire, il tient compte de son résultat au test d'ostéodensitométrie ainsi que d'autres données, comme l'âge,

l'histoire médicale, les antécédents personnels et familiaux de fractures, la susceptibilité aux chutes et les habitudes de vie.

Si l'évaluation du risque de fracture le justifie, le médecin proposera un plan de traitement. Celui-ci inclut habituellement des recommandations relatives au mode vie, par exemple :

- un programme d'**exercice** adapté;
- des changements alimentaires et/ou la prise de suppléments afin de combler les **besoins en calcium et en vitamine D**;
- des interventions pour **réduire les possibilités de chute** (aménagement de la résidence, utilisation d'aide à la mobilité, etc.).

Des médicaments contre l'ostéoporose peuvent également être prescrits. On en trouve deux catégories :

- Les médicaments qui **freinent la destruction du tissu osseux** (bisphosphonates, oestrogènes, dénosumab, raloxifène)
- Les médicaments qui **stimulent la formation osseuse** (tériparatide)

Pour de plus amples détails, procurez-vous le dépliant offert en pharmacie, ou encore, visitez le site uniprix.com.

 uniprix